

Nullité Contrôle routier stupéfiant .

Par **Loupan**, le **08/10/2020** à **07:49**

Bonjour .

Ai-je bien compris ? Si lors d'un contrôle routier pour usage de stupéfiants, il n'y a pas eu de prise de sang, seulement un test salivaire, la procédure peut se révéler nulle ?

En vous remerciant.

Cordialement.

Par **CUJAS 26150**, le **08/10/2020** à **08:22**

Bonjour,

je vous conseille de consulter gratuitement un avocat.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2020** à **09:03**

Bonjour Loupan,

Je ne sais où vous avez lu ça mais c'est un hoax, une fausse rumeur. Le test salivaire est arrivé à un tel niveau de sensibilité qu'il sert de preuve au fait que vous conduisiez après usage de produits stupéfiants.

Comme dit précédemment : consultez un avocat qui sera à même de déceler s'il y a, ou non, matière à découvrir un vice dans la procédure.

Par **youris**, le **08/10/2020** à **09:27**

bonjour,

je crois qu'après un test salivaire positif, les FDO doivent proposer une analyse sanguine mais aux frais du conducteur qui très souvent refuse au regard du prix.

salutations